

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 juillet 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 31 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 6 juillet 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Haut-Karabakh concernant les actes de provocation commis par le camp azerbaïdjanais le long de la ligne de contact entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan, le 4 juillet 2017 (voir annexe).

Suite à l'agression armée de l'Azerbaïdjan, en avril 2016, qui a fait de nombreux morts notamment parmi la population civile du Haut-Karabakh, les Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ont tenu deux réunions les 16 mai et 20 juin 2016 à Vienne et Saint-Pétersbourg sous les auspices des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Pour réduire le risque de nouvelles violences, il a été convenu d'établir le plus rapidement possible la version définitive d'un mécanisme d'enquête de l'OSCE sur les violations du cessez-le-feu, d'élargir le Bureau du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE et d'augmenter le nombre d'observateurs internationaux.

En rejetant systématiquement la création d'un mécanisme d'enquête sur les violations du cessez-le-feu et le déploiement d'un plus grand nombre d'observateurs internationaux le long de la ligne de contact, l'Azerbaïdjan montre incontestablement qu'il ne fait rien pour parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh et qu'il se désintéresse de la question. En effet, dans leur déclaration du 18 mai 2017, les Coprésidents du Groupe de Minsk ont clairement mis en évidence que l'Azerbaïdjan avait rompu l'accord de cessez-le-feu en premier.

Aussi longtemps que l'Azerbaïdjan refusera d'appliquer les accords signés à Vienne et à Saint-Pétersbourg et ne respectera pas ses engagements internationaux en vertu des accords de cessez-le-feu trilatéraux qu'il a conclus avec le Haut-Karabakh et l'Arménie en 1994 et en 1995, les dirigeants azerbaïdjanais porteront l'entière responsabilité de toutes les pertes humaines, quelle que soit leur nationalité. L'Arménie déplore toutes ces pertes et exhorte l'Azerbaïdjan à cesser



immédiatement ses violations du cessez-le-feu et ses provocations continues, à respecter rigoureusement et sans plus tarder les engagements qu'il a pris en vue de renforcer le cessez-le-feu et à créer des conditions favorables à l'avancée du processus de paix.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(*Signé*) **Zohrab Mnatsakanyan**

Annexe à la lettre datée du 6 juillet 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Département de l'information et des relations publiques du Ministère des affaires étrangères de la République d'Artsakh

Le 5 juillet 2017

Dans la soirée du 4 juillet 2017, la partie azerbaïdjanaise a commis un nouvel acte de provocation en ouvrant le feu sur la République d'Artsakh (République du Haut-Karabakh). Pour la première fois depuis l'agression d'avril 2016, les forces armées azerbaïdjanaises ont utilisé un système de lance-roquettes multitube TR-107. Les tirs provenaient de positions situées à proximité immédiate de bâtiments résidentiels du village d'Alkhanlu.

L'armée de défense de la République d'Artsakh a dû prendre des contre-mesures pour faire cesser les tirs de l'armée azerbaïdjanaise. Malheureusement, l'attaque provoquée par la partie azerbaïdjanaise a fait des victimes parmi les villageois.

Depuis l'agression d'avril 2016, nous avons à plusieurs reprises appelé l'attention sur le fait que la partie azerbaïdjanaise n'hésitait pas à utiliser sa population civile comme bouclier humain pour bombarder la République d'Artsakh, en violation totale du droit international humanitaire.

La population pacifique située de part et d'autre de la frontière est depuis longtemps prisonnière de la politique des autorités azerbaïdjanaises tendant à provoquer une escalade des tensions permanente le long de la ligne de contact entre les forces armées de la République d'Artsakh et celles de l'Azerbaïdjan, et à saboter les efforts des médiateurs visant à relancer le processus de négociation.

Cette attaque confirme une fois de plus l'importance des accords conclus lors des sommets de Vienne et de Saint-Pétersbourg les 16 mai et 20 juin 2016, visant à stabiliser la situation le long de la ligne de contact. L'application immédiate de ces accords, sabotée par l'Azerbaïdjan, permettra d'empêcher que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir.